

des dollars pour acheter des marchandises, et bon nombre de personnes ont refusé d'expédier des marchandises au Brésil parce qu'elles ne croient pas être payées.

Voici la première mesure d'ordre pratique prise par le Canada a consisté à assurer ces créanciers et ces pays étrangers où la situation à l'égard des devises est faible et où la situation au point de vue politique est incertaine. Pensez-vous que le Gouvernement du Canada, en consentant à accepter des devises étrangères, pourrait faire davantage qu'il ne fait en assurant les expéditions de cette manière là, et, dans le cas de l'affirmative, qu'arrivera-t-il lorsqu'il obtiendra ces devises étrangères?

Le PRÉSIDENT: Me serait-il permis de répondre à cette question, sénateur Campbell?

L'hon. M. CAMPBELL: Il serait sans doute préférable que le témoin y réponde, monsieur le Président. A la vérité, la Chambre de commerce internationale a étudié ces questions-là.

M. NELLES: Monsieur le Président, bien qu'elle ne traite pas de situations déterminées, la Chambre a eu pour principe d'essayer de rédiger des règlements pratiques et des codes à l'usage des gouvernements, dans l'espoir que ces situations seraient redressées. C'est là toute la raison d'être du présent code de traitement équitable à l'égard de placements étrangers. Si le Gouvernement adoptait le code et le suivait à la lettre, quelques-uns de ces problèmes ardues seraient résolus. Mais je ne crois pas que la Chambre de commerce ni aucune autre organisation puissent prévoir quelles seraient les conséquences de ce qu'on pourrait appeler "une conduite amoral" de la part des nations étrangères. On ne peut se protéger contre toutes les éventualités. Cependant, si les gouvernements voulaient adopter de tels codes et en suivre les directives, nous ne nous trouverions plus dans les difficultés auxquelles nous devons faire face aujourd'hui.

J'aimerais ajouter quelques mots aux observations du sénateur Campbell au sujet des tarifs douaniers et du transport maritime en Extrême Orient. La Chambre n'a jamais proposé que tous les tarifs soient supprimés d'un coup de balais, mais que progressivement, grâce aux initiatives des gouvernements et en suivant leurs accords conclus de bonne foi, on libère le commerce de ses entraves. Il existe certainement de par le monde des pays ayant des niveaux de vie bien différents qui influent sur nos propres industries, mais dans le cadre de son mandat, le comité a fait porter son étude principalement sur les pays de l'OTAN.

En effectuant notre travail, nous avons surtout songé aux nations du monde occidental; or, il est un problème qui existe depuis toujours, et qui d'ailleurs existera pendant quelques temps encore, savoir, que le bas niveau de vie,—au Japon et en Chine,—peut nous obliger à continuer à nous protéger tant que le niveau de vie de ces pays ne se rapprochera pas davantage du nôtre.

Mais libérer le commerce de ses entraves et conclure des accords afin de convertir les devises sont choses interdépendantes; si les gouvernements les mènent à bien, avec bonne volonté et en suivant les règlements qu'ils approuvent, ces questions seront plus tôt résolues.

Les États-Unis ont souscrit à cet accord au sujet du tarif douanier et du commerce, et, bien que celui-ci n'ait pas été officiellement ratifié par le Sénat, ils s'en sont prévalus; mais à cause de certaines pressions exercées aux États-Unis, les règlements n'ont pas été suivis dans ce pays. Ni la Chambre, ni aucune autre organisation, ne peut d'aucune façon forcer le Gouvernement des États-Unis à mieux honorer ces obligations.

L'hon. M. BURCHILL: Cette question nous intéresse nous aussi. Je songe particulièrement à nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne; je veux dire les relations commerciales entre les deux gouvernements. Le Gou-